

M. LE PRÉSIDENT :

Je demande à Bernard Dussaut et Dominique Vincent de bien vouloir s'installer à la table pour le dépouillement.

Avez-vous tous voté ? Oui. Le scrutin est clos.

Dépouillement :

Bernard Dussaut énonce à haute voix les votes de chaque conseillers généraux.
63 inscrits. 56 votants.

Ont voté oui :

- MM. Jean-Jacques BENOIT (pouvoir à Alain Leveau), Jean Baptiste BORTHURY, Mme Christine BOST, MM. Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Pascale GOT (pouvoir à Nathalie Junin), Isabelle HARDY, M. Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINÉ, MM. Daniel JAULT, Mme Nathalie JUNIN, M. Christian GAUBERT, Mmes Denise GRESLARD NÉDÉLEC, Anne-Marie KEISER, Michelle LACOSTE, MM. Serge LAMAISON (pouvoir à Alain David), Serge LAPORTE, Alain LEVEAU, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Mme Édith MONCOUCUT, MM. Guy MORÉNO, Christian MUR, Vincent NUCHY (pouvoir à Jean-Marie Darmian), Philippe PLISSON, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUVEYRE, Jean TOUZEAU.

Ont voté non :

- M. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLÉ, Jacques CHAUVET, Yves d' AMÉCOURT, Jean DARREMONT, Jean-Louis DAVID, Michel DUCHÉNE, Michel HILAIRE, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Mme Yvette MAUPILÉ, M. Jean-Jacques PARIS, Mme Liliane POIVERT, MM. Dominique VINCENT, Pierre YERLÈS.

M. LE PRÉSIDENT :

41 votes favorables et 15 votes défavorables. Il n'y a pas d'abstention. On peut penser que c'est un scrutin historique pour les femmes. Dans vingt, trente ou quarante ans, on regardera le scrutin. Parce qu'aujourd'hui, ce qu'on vient de voter, c'est quand même fortement la parité.

On peut applaudir. L'avis favorable est adopté.

DÉCISION : L'AVIS DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE CANTONALE EST ADOPTÉ A LA MAJORITE.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT :

La motion qui devait être présentée demandant le rattachement de Salles de Salles au canton de Gujan-Mestras tombe, elle ne pouvait pas être mise aux voix, car ce rattachement contient un critère démographique faisant dépasser la moyenne départementale.

Nous passons à la motion sur la dénomination des cantons, que je fais voter à main levée.